Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260320-2026041-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/03/2026

L'an 2026 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, DENIS Julie, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRÉ Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) :
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

4. 2026 -041 2026-041 Election des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7-2, et notamment pour les communes de + 3500 habitants, qui stipule que l'élection des adjoints se fait par scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidatures font l'objet d'un dépôt auprès du maire. Les noms figurant sur la liste sont établis dans l'ordre qui figurera au tableau du conseil (1er nom : 1er adjoint, 2ème nom : 2ème adjoint, etc…).

L'élection se fait à bulletin secret.
Le maire rappelle les listes présentées à la candidature et indique les règles d'élection :

- 1er tour de scrutin : la liste doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés
  Si la majorité absolue n'est pas recueillie :
- 2ème tour de scrutin : la liste doit recueillir la majorité absolue

  Si la majorité absolue n'est toujours pas recueillie :
- 3ème tour : la liste doit recueillir la majorité relative
  En cas d'égalité de suffrage, la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élue.

Il est présenté une seule liste d'adjoints aveec Mme Mickaëlle PIEL en tête de liste.

Le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote.
Après le bon déroulé des opérations de vote, le dépouillement du vote à donné les résultats ci-après :

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260320-2026041-DE

Nombre de bulletins dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité requise : 15
24 voix pour la liste de Mickaëlle PIEL.

Le Conseil Municipal, par 24 voix "pour"

- ELIT la liste de Mickaëlle PIEL

- INSTALLE
  - Madame Mickaëlle PIEL , 1ère adjointe ;
  - Monsieur Vincent COWET, 2ème adjoint ;
  - Madame Yvette HOUSSIN, 3ème adjointe ;
  - Monsieur Pascal RENIMEL, 4ème adjoint ;
  - Madame Nicole PIHERY, 5ème adjointe ;
  - Monsieur Christophe POIRIER, 6ème adjoint.

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ